

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet, de la sécurité
intérieure et de la protection civile

Bureau des affaires générales et
politiques

Références : DG

Affaire suivie par Damien GOURDOL
04 50 33 61 13
damien.gourdol@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 06 NOV. 2012

Le préfet de Haute-Savoie

à

Mesdames et messieurs les maires du département
(en communication à messieurs les sous-préfets)

Circulaire

objet : Commémoration de la Victoire et de la paix le 11 novembre, jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et hommage à tous les morts pour la France.

pièce jointe : Message du ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants.

Monsieur le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, vient de me faire parvenir le message qu'il vous appartient de lire devant le monument aux Morts lors des cérémonies que vous organiserez dans votre commune pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 et la journée d'hommage à tous les morts pour la France.

Je vous demande de bien vouloir prendre toutes les dispositions que vous jugerez utiles pour l'organisation de cette cérémonie qui devra conserver son caractère de solennité traditionnelle.

Ces manifestations sont, je vous le rappelle, toujours placées sous le signe de l'union et, dans ce cadre, il convient de vous attacher le concours de toutes les associations patriotiques et d'anciens combattants. Il importe de favoriser également toutes les initiatives de nature à assurer la participation de la population à cette manifestation et d'y associer plus particulièrement les jeunes générations qui ne peuvent ignorer le devoir de mémoire qui incombe à tous.

Je vous rappelle que, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics doivent être pavoisés.

Je vous remercie pour votre attention



Georges-François LECLERC

Message de Kader ARIF
Ministre délégué auprès du ministre de la défense, en charge des anciens combattants
11 Novembre 2012
Commémoration de la Victoire et de la Paix,
Hommage à tous les Morts pour la France

Le 11 novembre 1918 à 11 heures, les clairons sonnaient le cessez-le-feu tout au long de la ligne de front, mettant fin à quatre ans d'une terrible guerre.

Premier conflit mondial, qui marque par son ampleur et par le nombre de victimes, militaires et civiles, l'entrée brutale dans ce 20^{ème} siècle sanglant, la Grande Guerre marquera à jamais les esprits.

Car malgré la joie de la victoire, les familles pleuraient leurs morts.

Une hécatombe venait de se produire et, bientôt, chacun ressentait l'impérieuse nécessité que la Nation tout entière, pour se reconstruire, reconnaisse son malheur et s'y associe.

Plusieurs étapes favoriseront cette résilience.

- L'inhumation sous l'Arc de Triomphe, le 28 janvier 1921, du corps d'un soldat inconnu, pour symboliser tous les morts de la Grande Guerre.

- Le vote par le Parlement, il y a eu 90 ans cette année, le 24 octobre 1922, d'une loi fixant au 11 novembre la "commémoration de la victoire et de la paix".

- L'allumage, par André Maginot, ministre de la guerre et des pensions, le 11 novembre 1923, d'une flamme sur la tombe du Soldat Inconnu, qui, depuis lors, ne s'est jamais éteinte.

- La réalisation de monuments aux morts dans presque toutes les communes, pour porter les noms leurs enfants "morts pour la France", auxquels s'ajouteront, ultérieurement, ceux des victimes des autres conflits.

La disparition des témoins de la guerre de 1914-1918 et l'inéluctable déclin du nombre des acteurs des conflits suivants appelaient une évolution pour maintenir la portée symbolique de cette journée.

C'est le sens de la loi du 28 février 2012, qui élargit la portée du 11 novembre à l'ensemble des morts pour la France tout en conservant les autres journées nationales commémoratives.

C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan.

Elle s'inscrit dans une politique commémorative ambitieuse qui vise à transmettre la mémoire, à favoriser la compréhension de notre histoire nationale commune et son appropriation par les jeunes générations.

Les parlementaires du début des années vingt avaient voulu que la journée nationale du 11 novembre soit placée sous le double signe de la Victoire et de la Paix.

Ce dernier but semblait alors bien aléatoire, comme allaient le démontrer les décennies suivantes.

Mais finalement, ces parlementaires étaient des précurseurs. En votant la loi instituant une "Journée de la victoire et de la paix", ils espéraient que soit célébrée dans l'avenir une "Journée de la victoire de la paix".

Le temps et la volonté des peuples leur ont donné raison.

